

Comment se protéger ?

- ✓ L'information régulière des agents
- ✓ Le port des équipements de protection individuelle :
 - Gants avec manchettes imperméables
 - Bottes ou cuissardes
 - Combinaison ou vêtement de protection
 - Lunettes anti-projection



- ✓ L'hygiène :
 - lavage des mains et/ou douche après une activité à risque
- ✓ La vaccination :
 - elle n'est efficace que contre une seule forme de bactérie de leptospires
 - elle est dispensée au **cas par cas** par le médecin de prévention après une **évaluation individuelle** du risque
 - elle n'est effectuée que sur les agents à **haut risque**
 - elle ne dispense pas du **port des EPI**



Pour en savoir plus



www.cdg-41.org

**Centre Départemental de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher**
3, rue Franciade
41260 La Chaussée Saint Victor

Pôle Santé au Travail
Service de médecine préventive
Secrétariat médical 02.54.56.68.50
Service prévention
Odile PIGEROULET—Conseillère en prévention
02.54.56.68.53—o.pigeroulet@cdg41.org

Version 1—Mars 2014



CENTRE DE GESTION
DE LOIR-ET-CHER

LA LEPTOSPIROSE



Qu'est-ce que c'est ?

La leptospirose est une maladie infectieuse **grave** due à des bactéries : les leptospires.

Ces bactéries se trouvent principalement dans les urines des rongeurs et dans les eaux douces (même limpides) ou dans les environnements humides, contaminés par ces urines.

La bactérie peut survivre plusieurs mois uniquement dans un milieu extérieur humide.

Comment l'attrape-t-on ?

Par contact des muqueuses ou de la peau, surtout quand elle présente des lésions :

→ avec des eaux douces ou un environnement souillé par les urines de rongeurs

→ avec les urines d'animaux contaminés



Quels sont les symptômes ?

Les signes de la maladie apparaissent **1 à 2 semaines** en moyenne après la contamination.

Il s'agit :

✓ d'une fièvre élevée (> 39°C) d'apparition brutale;

✓ de douleurs musculaires, articulaires, abdominales et de forts maux de tête.

La ressemblance avec les symptômes de la grippe rend le diagnostic précoce difficile.

La maladie peut s'aggraver 4 à 5 jours après les premiers signes et s'étendre aux méninges, au foie, aux reins, aux poumons...

La maladie peut être traitée efficacement par des **antibiotiques**.

Que faire en cas d'exposition à risque ?

En cas de plaie → nettoyer, désinfecter et protéger la plaie par un pansement imperméable. Consultez votre médecin même en l'absence de symptômes.

En cas de projection dans les yeux → rincer au sérum physiologique ou sinon à l'eau du robinet. Consultez votre médecin par précaution.

En cas d'apparition de symptôme quelques jours après une exposition à risque → consulter votre médecin traitant en lui indiquant l'activité à risque pratiquée.

Qui est concerné ?

Les agents travaillant en milieu extérieur humide ou dans des lieux confinés en présence d'eau douce stagnante ou vive ou en manipulant des déchets contaminés par des urines d'animaux.

Les activités à risque :

- égoutiers
- travail en station d'épuration
- entretien de canaux, berges, voies navigables
- entretien des voiries
- garde-pêche
- fourrière
- activités sur des plans d'eau (kayak...)
- collecte des déchets...



La leptospirose est une maladie professionnelle (tableau n°19).